

# La chasse baleinière



par Réseau-Cétacés

## Sommaire :

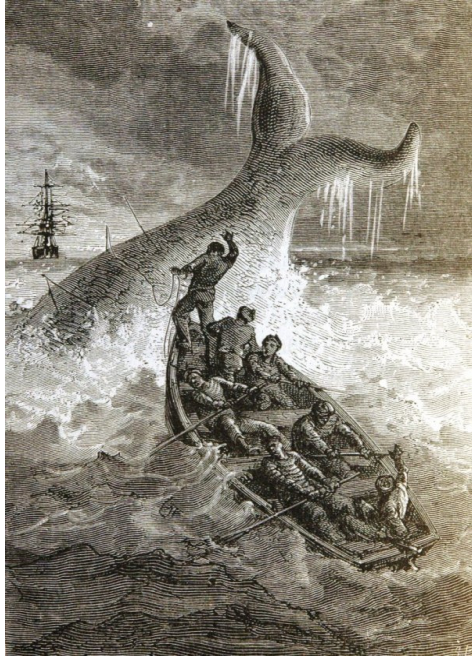
<b>I – Historique</b> .....	page 3
<b>II – La chasse baleinière de nos jours</b> .....	page 6
Le Japon .....	page 8
La Norvège.....	page 10
L’Islande.....	page 11
La chasse aborigène de subsistance pratiquée par les Inuits, au Groenland (Danemark), en Sibérie (Russie) et en Alaska (Etats-Unis) .....	page 12
La chasse aborigène de subsistance pratiquée dans les Îles Saint-Vincent et les Grenadines (Petites Antilles) .....	page 15
Le cas particulier de la Corée du Sud et de l’Indonésie .....	page 15
<b>III - Pourquoi n’est-il pas acceptable de tuer des baleines ?</b> .....	page 16
1 <sup>ère</sup> raison – La viande de baleine est impropre à la consommation humaine .....	page 16
2 <sup>ème</sup> raison - L’épuisement des populations de baleines .....	page 17
3 <sup>ème</sup> raison - Les méthodes de mise à mort .....	page 18
4 <sup>ème</sup> raison - La « culture » baleine .....	page 21
<b>IV - Le <i>whale-watching</i> (l’observation des cétacés en milieu naturel) : une alternative économique et durable à la chasse baleinière !</b> .....	page 24
<b>V - Que faire contre la chasse à la baleine ?</b> .....	page 29

Sources, copyrights photos et présentation de l'association Réseau-Cétacés en fin de dossier.

## Définition :

La chasse baleinière désigne l'exploitation létale des grands cétacés - baleines à fanons et cachalots – par les hommes.

## I - Historique :



La chasse baleinière pourrait avoir une origine préhistorique. En effet, des gravures rupestres mises à jour en Corée du sud dévoilent des harpons et des silhouettes de baleines... La découverte d'ossements de cétacés sur des sites paléolithiques pourrait également accréditer l'ancienneté de cette pratique mais il pourrait tout aussi bien s'agir de carcasses d'animaux échoués...

Les premières preuves communément admises comme telles sont plus récentes avec la découverte d'un poème japonais antérieur au X<sup>ème</sup> siècle qui mentionne la capture de cétacés ; d'autres textes démontrent que les Basques – lesquels se contentaient initialement d'exploiter les cétacés échoués le long de leur côte - se sont livrés à la chasse baleinière à partir du XI<sup>ème</sup> siècle ; ceux-ci ont ensuite été sollicités par les anglais et les hollandais – à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle – désireux d'apprendre les techniques de chasse. Dès la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle, Biarritz est devenu un important port baleinier.

En ces temps anciens, les cétacés n'étaient pas des animaux « populaires » et étaient assimilés à des monstres marins.

Cependant, durant des siècles, ils ont fait partie du quotidien des hommes : outre la consommation alimentaire le cétacé était exploité dans son intégralité !

- Leur huile servait à fabriquer des bougies, à lubrifier des machines, à l'éclairage des lanternes en tant que combustible...
- Les fanons servaient à fabriquer les « baleines » de parapluie, mais également des corsets...
- Les intestins séchés étaient utilisés pour fabriquer des cordages...
- La peau était utilisée pour fabriquer des accessoires tels que les ceintures...
- Au 17<sup>ème</sup> siècle il a même été reconnu des vertus aphrodisiaques au spermaceti (l'huile située dans le crâne du cachalot)...
- Etc...

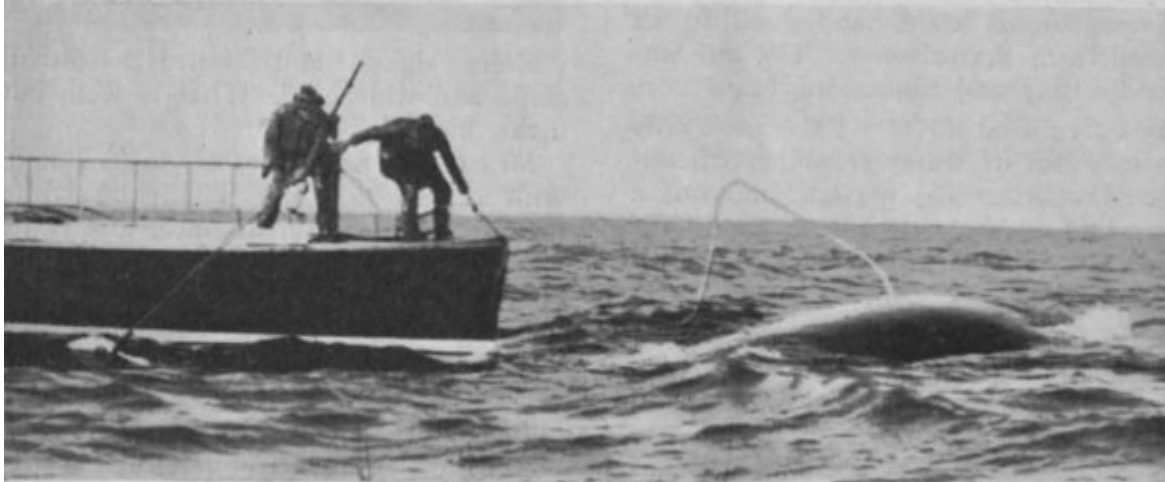
Les cétacés ont d'abord été chassés le long des côtes. Puis, avec le développement des techniques de navigation et la délocalisation des espèces pourchassées, l'homme est parti de plus en plus loin en mer pour les traquer.

Les techniques de chasse en mer, quant à elles, n'ont pas évolué pendant des siècles : un bateau armé pour la chasse partait en embarquant une ou deux petites barques appelées « baleinières ». Une fois le cétacé en vue, un harponneur lançait son arme - une barre d'acier acérée - laquelle était reliée à l'une des baleinières. Blessé et effrayé, le cétacé tentait de prendre la fuite, entraînant ainsi la baleinière et les marins embarqués jusqu'à ce qu'il rende son dernier souffle... Les pertes humaines étaient alors considérables.

Au 17<sup>ème</sup> siècle, les hollandais chassent la baleine... mais ils « chassent » également les français au moyen de navires militaires ! Les hollandais dominent ainsi le marché baleinier. **Ils captureront 1 868 baleines en 1697 et 500 en 1771.**

La renaissance (19<sup>ème</sup> siècle) aura vu brièvement la chasse baleinière redémarrer en France, au moyen de conséquentes subventions ; mais la concurrence est rude et les ports français « rendent les armes »... Dans le même temps, l'Amérique du Nord gagne du terrain sur le marché baleinier.

La chasse baleinière est donc définitivement abandonnée par les français en 1850, bien qu'un dernier baleinier ait été armé en 1868 au Havre.



*(Rly. Publicity photo.)*  
**A whaling picture in Cook Strait: Forcing air into a whale.**

L'apparition du baleinier à vapeur et l'industrialisation de la chasse vont signer le déclin des populations de baleines ; les norvégiens vont devenir leaders en Europe : en **1917, ils tuent 4 305 baleines uniquement en Géorgie du Sud.**

Au nom de la rentabilité, les techniques de chasse évoluent rapidement : la puissance des navires est décuplée ; on voit également apparaître les harpons propulsés et les harpons à tête explosives. C'est ainsi qu'en 1910, **10 000 baleines sont mises à mort annuellement ; en 1930, ce chiffre passe à 50 000 !**

Russes et japonais se livrent une bataille sans merci afin d'exploiter le marché baleinier.

Entre 1947 et 1973, l'Union soviétique a très largement accéléré le déclin des populations de baleines déjà considérablement diminuées par des décennies de chasse intensive : la *Marine Fisheries Review* a avancé, en 2009, le chiffre de 48 702 baleines à bosse tuées par les navires soviétiques à cette période, dont plus de la moitié en deux saisons de chasse entre 1959 et 1961 !

Bien qu'elle ait signé la convention pour la régulation de la chasse baleinière, l'Union soviétique communiquait de faux chiffres à la CBI (Commission Baleinière Internationale, voir page suivante). Officiellement, celle-ci avait chassé 2 710 baleines à bosse dans l'océan Austral ; en fait ce sont 200 000 baleines qui ont péri, les bateaux-usines sensés chasser dans l'océan Antarctique commençant à tuer des baleines dès leur arrivée dans l'Océan Indien ! « *En URSS, les contrôles instaurés par la CBI à partir de 1947 étaient supervisés par des commissaires politiques. Les données de captures enregistrées à bord des bateaux par les biologistes spécialement dévoués à cette tâche, n'étaient pas directement communiquées à la CBI. Elles étaient auparavant corrigées et falsifiées par les fonctionnaires du KGB* », publiait le Figaro le 11 juin 2009. Et d'ajouter : « *Les animaux étaient chassés non pas pour leur viande, qui était jetée par-dessus bord, mais pour leurs huiles, utilisées notamment pour la lubrification des pièces de moteur de fusées* ».

C'est lors de la chute de l'URSS, en 1990, que les biologistes embarqués à bord de bateau ont dénoncé cette « fraude ».

La chasse commerciale à grande échelle a décimé, au début du XXème siècle, toutes les grandes espèces de baleines à fanons, et nombre d'entre elles ne s'en relèveront peut-être jamais : la baleine franche boréale (*Eubalaena glacialis*), la baleine grise (*Eschrichtius robustus*), le rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*)...



C'est dans ce contexte de surexploitation des populations de baleines que la Commission Baleinière Internationale (CBI) a été créée en 1946. Celle-ci a pour mission « la conservation judicieuse de l'espèce baleinière » et « le développement ordonné de l'industrie baleinière ». La France adhère immédiatement.

« L'espèce baleinière », selon la CBI, comprend 13 espèces dont les baleines à fanons (baleines franches, rorquals, etc...) et le cachalot qui est un cétacé à dents. Les petits cétacés sont exclus de la CBI.

En 1982, alors que certaines populations de baleines ont chuté de 80%, elle décide d'un moratoire qu'elle fait appliquer en 1986. Celui-ci interdit la chasse commerciale ; mais, il autorise la chasse à des fins scientifiques ainsi que la chasse aborigène de subsistance.

Depuis la mise en place du moratoire, 40 000 baleines ont été tuées.

La CBI n'a aucun pouvoir de sanction. L'adhésion des pays est libre.

Plus d'informations sur la CBI : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/14358/index.html>

### Le saviez-vous ?

Deux événements majeurs ont marqué la chasse à la baleine et poussé au déclin des populations :

- L'invention du harpon tiré par un canon, lui permettant ainsi d'exploser dans le corps de la baleine (1864)
- L'apparition des bateaux-usines permettant de dépecer les baleines en mer (années 1920)

## II - La chasse baleinière de nos jours :

3 types de chasses sont actuellement pratiqués :

- **La chasse commerciale**, par la Norvège et l'Islande, pays qui outrepassent le moratoire, convaincus de son inutilité. *La chasse commerciale est l'exploitation des ressources baleinières pour la satisfaction de besoins industriels ou nutritionnels, gérée selon des modalités permettant de maximiser les gains économiques de cette industrie.*
- **La chasse scientifique**, par le Japon et l'Islande, pays qui profitent de la faille du moratoire autorisant la chasse scientifique bien que leur but soit commercial. *Elle est prévue dans les règlements de la C.B.I. depuis sa création. Une disposition (article VIII de la Convention) prévoit que chaque pays membre peut s'octroyer des quotas de baleines à des fins de recherche scientifique, sous réserve de présenter les objectifs du projet scientifique, de déclarer les captures réalisées et de rendre compte des résultats obtenus. Les captures effectuées dans ce cadre sont commercialisables et ces quotas ne sont soumis à aucune décision ou vote de la Commission.*
- **La chasse aborigène de subsistance**, par les Etats-Unis (Alaska), la Russie (Sibérie), le Danemark (Groenland) et les Caraïbes (Iles Saint Vincent et Grenadines). *Cette chasse n'est pas soumise au moratoire ; en conséquence, des quotas continuent d'être votés régulièrement sur la base des besoins nutritionnels exprimés par les populations concernées et des simulations permettant d'évaluer le risque que ces prélèvements représentent pour les stocks de baleines exploités.*

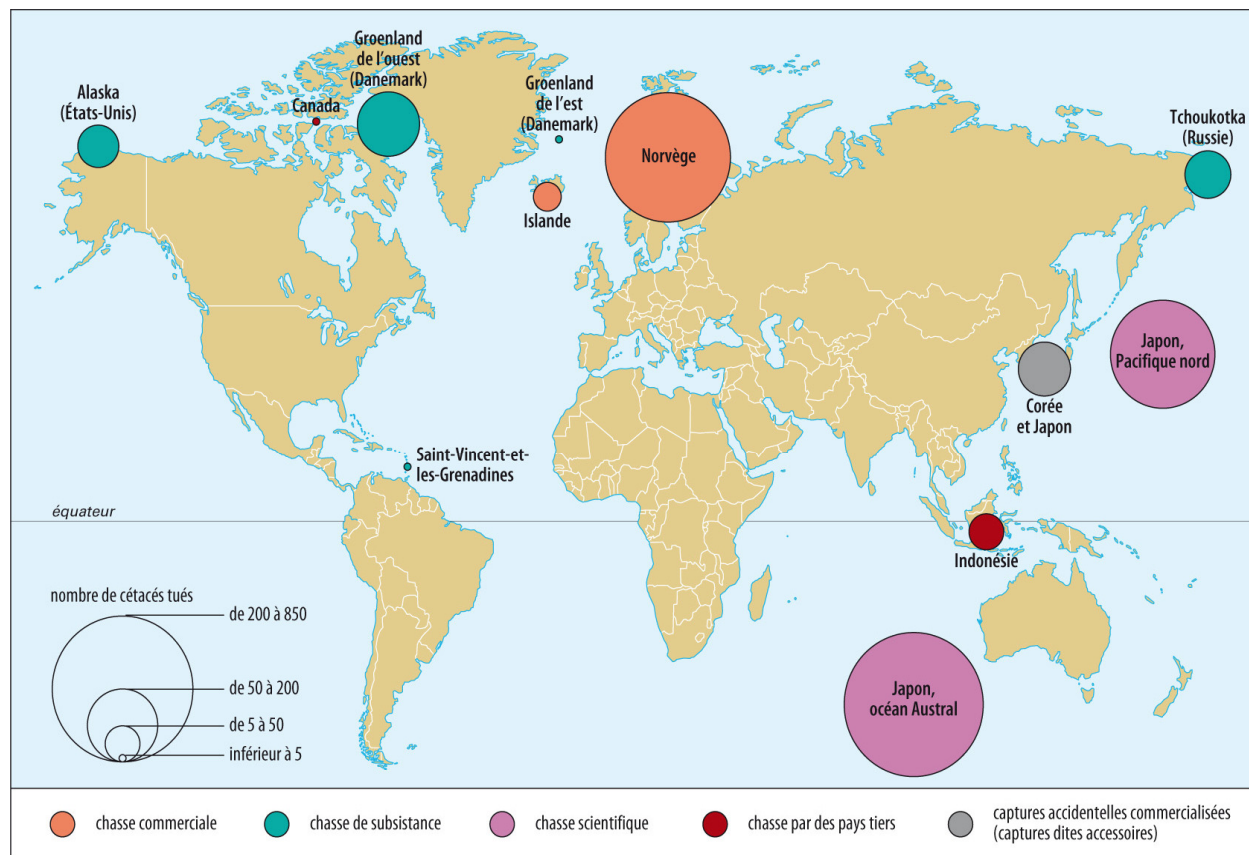
Source :

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/environnement\\_1042/commission-baleiniere-internationale\\_14358/chasse-baleine\\_83024.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/environnement_1042/commission-baleiniere-internationale_14358/chasse-baleine_83024.html)

### Nombre de baleines tuées en 2008/2009 : 1.936

Pays	Nombre de baleines	Type de chasse
Japon	1.004	scientifique
Norvège	536	commerciale
Danemark (Groenland)	168	aborigène de subsistance
Russie (Sibérie)	132	aborigène de subsistance
Etats-Unis (Alaska)	50	aborigène de subsistance
Islande	38	commerciale & scientifique
Corée du Sud	6	illégale
Caraïbes (St-Vincent et les Grenadines)	2	aborigène de subsistance

## La chasse baleinière dans le monde :



© 2010 Encyclopædia Universalis France S.A.

La CBI se compose aujourd'hui de 88 pays Membres « pro-chasse » et « anti-chasse ». Bien que sa mission se soit progressivement tournée vers la protection des populations de baleine, les réunions qu'elle organise de manière annuelle font l'objet de discussions houleuses tant le conflit entre les pays « pro » et « anti » chasse est palpable.

A chaque réunion, le moratoire est systématiquement remis en cause. La 62<sup>ème</sup> réunion, qui s'est tenue en juin 2010 à Agadir, a été particulièrement éprouvante pour les défenseurs des baleines... Le maintien du moratoire a malgré tout été décidé, d'une part grâce à la pression extérieure exercée via une gigantesque pétition et, d'autre part, du fait que les pays membres ne sont pas parvenus à un accord...

L'Australie et les pays d'Amérique latine se sont opposés en bloc à l'attribution de quotas pour une chasse commerciale contrôlée. L'Europe a montré une forte opposition également, tout en restant ouverte sur les négociations. Les autres nations n'ont, quant à elles, pas été convaincues par les arguments des nations pro-chasse comme le Japon, la Norvège et l'Islande.

« Les positions des pro et des anti-chasse étaient trop éloignées pour arriver à un accord », explique Stéphane Louhaur, chargé des conventions maritimes au Ministère des affaires étrangères et représentant de la France à Agadir.

## Le Japon :



**Type de chasse :** « commerciale » sous couvert « scientifique »

**Espèces chassées** (données CBI) :

- petit rorqual (*Balaenoptera acutorostrata*)
- rorqual commun (*Balaenoptera physalus*)
- rorqual de Bryde (*Balaenoptera edeni*)
- rorqual de Rudolf (*Balaenoptera borealis*)

**Zones de chasse** (données CBI) : Pacifique Nord et Antarctique.

### Un pays au cœur de la polémique :

Le Japon est un membre particulier de la CBI et un fervent défenseur de la chasse n'hésitant pas à tenter de corrompre le système de protection des baleines.

### Le Japon « étudie » les baleines en les massacrant au sein même d'un sanctuaire !

Il exploite en effet très largement la faille du moratoire autorisant la chasse scientifique pour continuer de prélever des baleines : c'est d'ailleurs en 1987 que le Japon a accepté le moratoire et c'est cette même année qu'il s'est engagé dans un programme de recherche – baptisé « JARPA » puis « JARPA II » - en Antarctique au sein même d'une zone qui a été déclarée sanctuaire en 1994 !

La viande issue des prélèvements à but scientifique, quant à elle, est très largement vendue à des fins de consommation alimentaire !

En 2008, après une enquête de plusieurs mois, deux militants japonais de Greenpeace - Junichi Sato et Toru Suzuki – ont mis à jour un important trafic de viande de baleine. « *Au lieu d'enquêter sur ce trafic, les autorités japonaises ont placé les militants en garde à vue. Ils sont désormais inculpés de vol et d'atteinte aux biens d'autrui. Ils risquent dix ans de prison !* » précise alors Greenpeace.

Le motif scientifique avancé par les japonais est très largement remis en question par les Nations anti-chasse. C'est ainsi, qu'en mai 2010, l'Australie a porté plainte contre le Japon devant la Cour Internationale de Justice, eu égard "à l'absence de tout intérêt du programme JARPA II pour la préservation et la gestion des stocks de baleines".

Le professeur Toshio Kasuya - de l'université des sciences et des technologies de Teikyo au Japon - révélait, en 2005, au journal *Mainichi Shinbun* : "Les frais annuels du programme de recherche s'élèvent à environ 6 milliards de yens, soit plus de 50 millions de dollars US, dont 5 milliards de yens sont couverts par les ventes de viande de baleine produite grâce aux prises de la chasse scientifique. Des subventions gouvernementales et d'autres sources de financement compensent le milliard de yens restant. Sans les recettes provenant des ventes de viande de baleine, l'organisation de la chasse baleinière qui gère le programme de recherche commandé par le gouvernement ne pourrait continuer à fonctionner et l'armateur qui fournit la flotte pour le programme ne pourrait compenser les coûts de construction des navires baleiniers.



Ce n'est rien d'autre qu'une activité économique. Cela laisse la possibilité aux chercheurs de mener des recherches d'après leurs propres idées. En revanche, cela n'est en aucun cas conforme aux objectifs scientifiques autorisés par la Convention".

### **La viande de baleine issue des chasses est, quant à elle, vendue sur le marché alimentaire international !**

On la retrouve dans les supermarchés japonais. A ce propos, il est important de signaler que le gouvernement japonais trompe ses citoyens en étiquetant également « viande de baleine » de la chair de dauphin ! Cette dernière est hautement contaminée, plus encore que la viande de baleine ; en effet, le dauphin se trouvant en bout de chaîne alimentaire, concentre d'importantes quantités de mercure : celles-ci seraient 3 500 fois supérieures au maximum ingérable par l'homme !

3 500 habitants de Taiji - ville hautement consommatrice de viande de dauphin – ont subi, en 2009, des prélèvements de cheveux afin de déterminer la quantité de méthyle de mercure présente chez les consommateurs de viande de dauphin. Les résultats d'analyse sont édifiants : les habitants qui consomment de la viande de dauphin montrent des taux de contamination au mercure dix fois supérieurs à la moyenne japonaise.

C'est le documentaire oscarisé en 2010 « *The Cove* » qui a révélé au monde entier cette inquiétante affaire de santé publique.

### **Un article publié dans la revue *Animal Conservation*, a également confirmé que le Japon prélève des individus issus de populations protégées dont il commercialise la viande :**

Des tests ADN effectués sur de la viande de rorqual de Minke (*Balaenoptera acutorostrata*) ont confirmé que certains d'entre eux, appartenant à une population protégée, ont été tués pour approvisionner les supermarchés japonais ! L'étude de l'équipe de Vimoksalehi Lukoschek, de l'Université de Californie, porte sur les rorquals de Minke vivant au large du Japon et de la Corée. La plus petite espèce de baleine atteint près de 8 mètres et 10 tonnes à l'âge adulte, et sa valeur sur le marché s'élève à \$10000 par individu.

Le Japon, seule nation à opérer ce type de chasse, prélève jusqu'à 160 rorquals de Minke du Pacifique Nord chaque année. Cependant, ces rorquals sont censés provenir d'une population saine connue sous le nom de "stock O", et non du "stock J", sévèrement décimé par la chasse intensive et protégé par la CBI.

Depuis les dix dernières années, l'équipe de Lukoschek et du généticien C. Scott Baker du *Marine Mammal Institute* de l'Université de l'Oregon, effectue des prélèvements périodiques sur les produits à base de viande de baleine, vendus dans les commerces et restaurants coréens et japonais. Les dernières analyses génétiques des chercheurs confirment la présence de rorqual de Minke ainsi que de viande de 25 autres espèces de baleines et de cétacés à dents. Les résultats montrent que 46% des échantillons proviennent de rorqual du "stock J". Avec l'augmentation des prélèvements, ce stock pourrait être épuisé en quelques décennies. La population actuelle est estimée à moins de 14 000 individus. Les prélèvements coréens sont « également assez élevés, avec jusqu'à 160 prises annuelles ».

Le réalisateur du documentaire « *The Cove* », Louie Psihoyos, et son équipe ont également mené des investigations en ce sens et dévoilé la consommation de rorqual boréal (*Balaenoptera borealis*) au sein du restaurant *The Hump* de Los Angeles (Etats-Unis). Ce sont des tests ADN effectués sur des sushis provenant du restaurant, qui ont confirmé la provenance. Cette affaire a été très largement relayée dans les médias, début 2010. Le restaurant et son chef, Kiyoshiro Yamamoto, ont dès lors été poursuivis pour « vente illégale de produits issus d'un mammifère marin » risquant jusqu'à un an de prison et jusqu'à 200.000 dollars d'amende pour le restaurant et 100.000 dollars pour le chef. Contre toute attente, le restaurant a décidé de cesser, de sa propre initiative, son activité espérant ainsi « attirer l'attention du public sur les effets dévastateurs de la chasse illégale à la baleine sur les espèces et écosystèmes marins »... Soudaine prise de conscience ou manœuvre afin d'attirer la clémence de la Justice ?

## Le saviez-vous ?

### Au Japon, la corruption est de mise !

Le 13 juin 2010, la Presse – notamment le *Sunday Times* – révélait que le Japon use d'« *une persuasion plus directe, faite d'argent liquide et de prostituées* » afin de convaincre certains états de se rallier à la chasse baleinière.

« Le Monde » relaye alors l'information et écrit dans ses colonnes, le 13 juin 2010 : « *Certains montants sont avancés : ainsi, le représentant de la Guinée avance-t-il le montant d'au moins 1 000 dollars en liquide par jour offerts par le Japon au ministre de la pêche pour ses dépenses personnelles pendant toute la durée des rencontres de l'IWC (1). Quant au représentant de la Tanzanie, il parle de "gentilles filles" mises à disposition du ministre et de responsables du secteur de la pêche de son pays lors de séjours tous frais payés au Japon.* »

*Pour obtenir ces informations, les journalistes du Sunday Times se sont fait passer pour des proches d'un milliardaire disposé à payer en échange d'une modification du vote de plusieurs pays pro-chasse. Le journal assure que Saint-Christophe-et-Niévès, les îles Marshall, la Communauté de la Grenade, les Kiribati, la Guinée et la Côte d'Ivoire ont accepté d'engager des négociations pour adopter une position anti-chasse. »*

(1) IWC = *International Whaling Commission* : Commission Baleinière Internationale.

### L'Australie dépose une plainte contre le Japon devant la Cour Internationale de Justice :

En mai 2010, l'Australie a engagé une procédure contre le Japon. Elle espère ainsi que la CIJ lui ordonne de mettre fin au programme de recherche scientifique JARPA II eu égard « *à l'absence de tout intérêt démontré de celui-ci pour la préservation et la gestion des stocks de baleines* ».

### La Norvège :



**Type de chasse :** « commerciale »

**Espèce chassée (données CBI) :**

- petit rorqual (*Balaenoptera acutorostrata*)

**Zone de chasse (données CBI) :** locale.

## Le marché sature mais les quotas augmentent...

Là encore, des questions légitimes se posent sur le réel intérêt d'une telle activité en 2010. En effet, en 2009, les Norvégiens ont boudé la viande de baleine, ce qui a conduit les baleiniers à rentrer au port plus tôt que prévu... La campagne de chasse a été clôturée à mi-saison avec une prise de 350 petits rorquals (*Balaenoptera acutorostrata*), soit la moitié de la prise autorisée (885 cétacés). "Le nombre de baleines prises jusqu'à présent suffit à satisfaire la demande connue", déclarait alors à l'AFP Willy Godtlielsen, chef des ventes de Norges Raafisklag, l'organisation norvégienne de distribution des produits de la pêche.

Sur les années précédentes, l'IFAW (International Funds for Animal Welfare) déclarait : « Alors que l'état norvégien a continué d'augmenter ses quotas officiels au cours de ces dernières années, ses chasseurs n'atteignent jamais ces chiffres. En 2004, ils ont pris 543 petits rorquals pour un quota de 670, les prises totales n'ont pas atteint les quotas fixés en 2002 et 2003. Ceci a été en partie attribué aux mauvaises conditions météorologiques, mais en 2004 les chasseurs de baleine ont capturé la totalité de leurs quotas dans les régions côtières et ont choisi de ne pas s'aventurer plus loin en haute mer pour des raisons économiques. »

## L'Islande :



**Type de chasse :** « commerciale » (comprenez « alimentaire ») et « scientifique »

**Espèce chassée (données CBI) :**

- petit rorqual (*Balaenoptera acutorostrata*)
- rorqual commun (*Balaenoptera physalus*)

**Zone de chasse (données CBI) :** locale.

C'est en 2006 que le gouvernement a annoncé sa décision de reprendre ses activités de chasse à des fins commerciales après 20 ans d'interruption... Pourtant, à l'instar du cas norvégien, un sondage mené par Gallup – à cette période – et commandé par l'IFAW a confirmé : « l'inutilité de la chasse commerciale des baleines pour l'Islande (...) seuls 1,1% des Islandais mangent de la viande de baleine au moins une fois par semaine, alors que 82,4% des 16-24 ans n'en mangent jamais ».

En 2007, l'Islande revient sur sa décision et stoppe l'activité baleinière devant la difficulté à écouler les stocks de viande de baleine. Mais, au bord de la faillite, cette dernière reprendra finalement les opérations de chasse et augmentera même de manière spectaculaire ses quotas ! La dévaluation de la monnaie islandaise a fait exploser le prix de la viande de boeuf importée et les insulaires ont consommé plus de viande de baleine sur l'année 2010...

Conscients de l'impact économique du *Whale-Watching* (l'observation des cétacés en milieu naturel) et de la richesse de son littoral, l'Islande fait cohabiter, de manière paradoxale, baleiniers et bateaux de tourisme le long de ses côtes...

D'autre part, peu d'informations circulent sur le but scientifique de la chasse baleinière...

L'Islande est candidate pour rejoindre l'Union Européenne, la procédure d'admission a été ralentie notamment du fait des activités baleinières de celle-ci, bannies par l'UE... En juillet 2010, l'UE a accepté d'ouvrir les négociations, celles-ci devraient durer plusieurs mois...

## Le saviez-vous ?

Selon un article publié par l'AFP, en date du 15 juin 2010, le Japon, l'Islande et la Norvège ont l'intention de développer l'exploitation commerciale des baleines. Selon l'association de protection des cétacés WDCCS, des « milliers » de brevets auraient été déposés afin de commercialiser des produits dérivés tels que : des balles de golf, des teintures capillaires, des lessives écologiques (!), des bonbons, des boissons diététiques, des bio-diesel etc...

L'industrie pharmaceutique est également sur les rangs avec la Norvège qui effectue des recherches cliniques sur l'huile de baleine : compléments alimentaires, médicaments contre l'arthrite et les rhumatismes, la maladie de Crohn, le psoriasis et les maladies cardiaques.

Le Japon, quant à lui, extrait du cartilage de la baleine de la chondroïtine utilisée contre l'ostéoporose, des adjuvants alimentaires et du collagène pour l'industrie cosmétique.

## La chasse aborigène de subsistance pratiquée par les Inuits, au Groenland (Danemark), en Sibérie (Russie) et en Alaska (Etats-Unis) :

**Zones de chasses :** locales.



**Le Groenland :**

**Type de chasse :** « *aborigène de subsistance* »

**Espèces chassées** (données CBI) :

- petit rorqual (*Balaenoptera acutorostrata*)
- rorqual commun (*Balaenoptera physalus*)
- baleine du Groenland (appelée également baleine boréale, *Balaena mysticetus*)
- baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*)

C'est en juin 2010, après 3 années de débats avec la CBI, et après avoir été débouté deux fois de sa requête, que le Groenland a obtenu d'ajouter 9 baleines à bosse à son quota de prise annuel, et ce jusqu'en 2012. En clair, et pour clore le débat, la CBI a encore négocié un compromis et littéralement « échangé » 9 rorquals communs contre 9 baleines à bosse. La veille de la prise de cet accord, la ministre groenlandaise des Pêches et de la Chasse, Ane Hansen, argumentait en affirmant, entre autres, que la population croissante de baleines dans ses eaux "*constituait une concurrence majeure pour les pêcheurs*".

Cependant, ce qui ressemblait à une chasse aborigène de subsistance est devenu clairement commerciale ; en effet, la *Whale and Dolphin Conservation Society* (WDCCS) affirme que la chair de baleine est revendue dans les supermarchés et restaurants chic du Groenland ! L'association est allée jusqu'à filmer des transactions en caméra cachée et a déclaré lors de la dernière réunion de la CBI : « *Les produits baleiniers sont vendus en quantité importante et à prix fort dans les supermarchés des villes et aux restaurants 4 étoiles qui servent des steaks de baleines aux touristes en quête de sensations* » ; « *Les prix dans ces supermarchés sont jusqu'à dix*

fois plus élevés que sur les petits marchés locaux », a-t-elle ajouté. « Si les baleines tuées finissent sur des tables couteuses, elles ne contribuent certainement pas à répondre aux besoins alimentaires des communautés », a alors déclaré Nicolas Entrup, porte-parole de la WDCCS.

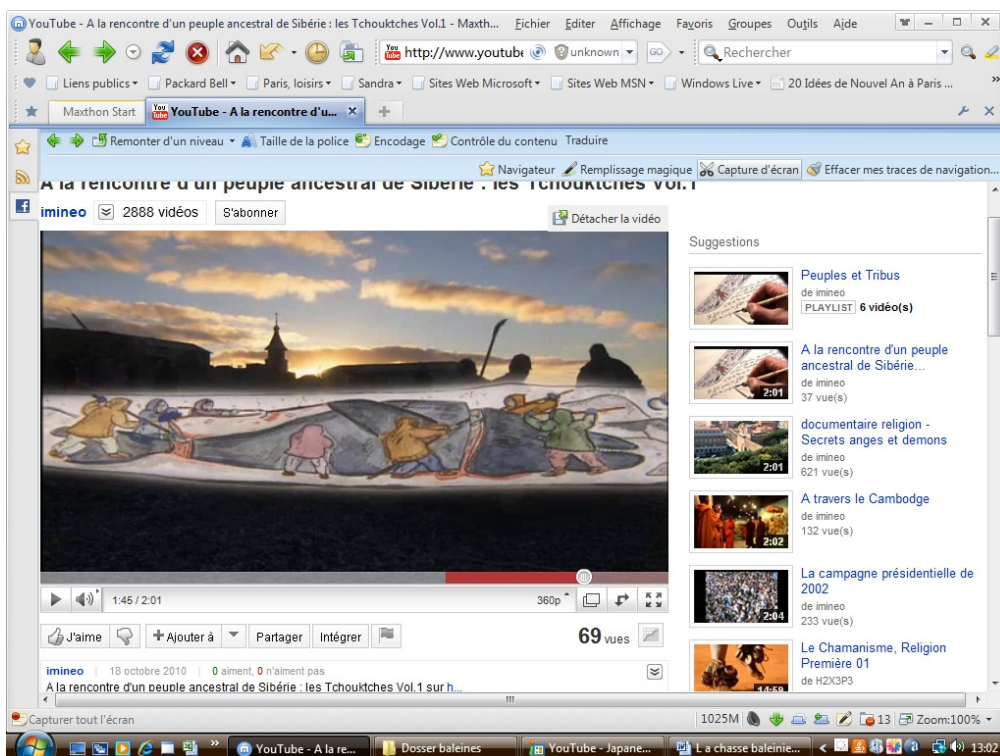


## La Sibérie :

### Espèces chassées (données CBI) :

- baleine du Groenland (appelée également baleine boréale, *Balaena mysticetus*)
- baleine grise (*Eschrichtius robustus*)

Il existe peu d'infos disponibles sur la chasse pratiquée en Sibérie. Les chasses de subsistance sont généralement mieux perçues par l'opinion publique ce qui explique probablement la pénurie d'information... Une courte vidéo est toutefois disponible sur *YouTube*, il s'agit de la narration d'une légende antique qui met également en scène quelques images de la chasse pratiquée en Sibérie...



<http://www.youtube.com/watch?v=ePo1fzIX7ec>



L'Alaska :

Espèces chassées (données CBI) :

- baleine du Groenland (appelée également baleine boréale, *Balaena mysticetus*)
- baleine grise (*Eschrichtius robustus*)

Selon un témoignage publié sur le site Alliance Biblique Française, « *La quasi-totalité de la baleine est consommée ou exploitée d'une manière ou d'une autre, et de surcroît le blanc et les organes internes sont considérés comme des morceaux de choix. Ce n'est que grâce à leur consommation que les ancêtres des Inuits ont eu accès à des vitamines et sels minéraux. Autrement, leur monde potentiellement dépourvu de toute végétation ne leur offrait aucun des nutriments vitaux.* »

Quelques informations complémentaires sur la chasse aborigène de subsistance pratiquée par les Inuits :

<http://recherchespolaires.veille.inist.fr/spip.php?article324>

## Le saviez-vous ?

### Quand « subsistance » rime avec « finance »...

La chasse aborigène de subsistance « a été distinguée des chasses commerciales pratiquées par les sociétés industrielles afin de permettre une gestion spécifique des pratiques de chasse menées par les sociétés traditionnelles pour lesquelles la chasse à la baleine correspond à un besoin nutritionnel, revêt une dimension culturelle et donne lieu à un partage des produits baleiniers au sein de la communauté», (définition donnée par la CBI). Outre les constatations de la WDCS concernant la chasse de subsistance pratiquée par le Groenland, il faut également rappeler que les Inuits du territoire Nunavut (Canada) exportent des défenses de narval (*Monodon monoceros*) à l'international. Selon une publication du Post, en date du 25 décembre 2010, « plusieurs centaines de défenses de Narval d'un an étaient exportées, d'une valeur de \$ 2000 chacune. Une a été vendue pour plus de \$ 16,000 à une vente aux enchères des États-Unis en 2006. » L'article annonce également une interdiction d'export imposée pour le gouvernement Canadien et une riposte des Inuits, lesquels se sentent « privés d'un revenu ». Les narvals, petits cétacés, sont par conséquent exclus de la réglementation de la CBI.

## La chasse aborigène de subsistance pratiquée dans les Îles Saint-Vincent et les Grenadines (Petites Antilles) :

Espèces chassées (données CBI) :

- baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*)

Il n'existe pas beaucoup d'information disponible sur la chasse pratiquée dans les Îles Saint-Vincent et les Grenadines, sans doute du fait du nombre très faible de baleines tuées chaque année : entre 0 et 4.

## Le cas particulier de la Corée du Sud et de l'Indonésie

La Corée du Sud, qui a interdit la chasse à la baleine à des fins commerciales depuis 1986, autorise la vente des baleines prises accidentellement dans les filets ou échouées sur le rivage.

Il s'avère toutefois que le nombre de prises accidentelles a augmenté au cours des dernières années... Il est donc légitime d'imaginer que certains pêcheurs chassent illégalement la baleine et découpent la viande à bord des bateaux avant d'arriver au port afin d'échapper au contrôle des autorités. Les scientifiques parlent « d'exploitation masquée ».

Enfin, l'Indonésie chasse entre 2 et 50 cachalots par an à des fins de subsistance sans demander son avis à la CBI.



### Le saviez-vous ?

Tous les pays chasseurs, hormis l'Indonésie, sont Membres de la CBI.

### III - Pourquoi n'est-il pas acceptable de tuer des baleines ?

#### 1<sup>ère</sup> raison – La viande de baleine est impropre à la consommation humaine :



Les divers rapports sanitaires font largement état de la toxicité de la viande de petits cétacés. En effet, ces derniers situés en bout de chaîne alimentaire concentrent des taux de polluants qui les rendent impropres à la consommation.

La plupart des baleines se nourrissent, quant à elles, de krill et de plancton ; toutefois, les petits rorquals et les rorquals de Bryde se nourrissent principalement de poissons, ils se trouvent donc – au même titre que les petits cétacés – en fin de chaîne alimentaire et accumulent, de la même manière, des substances toxiques.

Dans l'accusation qui a été portée par l'association Pro Wildlife lors du procès public contre les massacres de cétacés qui s'est tenu à Genève en février 2010, celle-ci souligne :

*« Suivant les recherches scientifiques, au Groenland, les enfants naissent de plus en plus souvent avec un poids de naissance réduit ; ils souffrent (...) également de plus en plus souvent de maladies respiratoires et d'immunodéficience. Ils présentent une réactivité ralentie et d'autres troubles neurologiques. Au Groenland, tous ces signes frappants sont étroitement liés à une forte consommation de narvals, de bélugas, de petits rorquals et d'autres mammifères de la mer : plus la consommation de la population concernée était importante en ce qui concerne les produits tels que narvals, bélugas, petits rorquals, plus les symptômes observés ci-dessus étaient prononcés.*

*Comment est-il possible que le gouvernement du Groenland puisse accepter cela sciemment ? Pourquoi a-t-il omis jusqu'à présent de conseiller à sa population de remplacer sa consommation de chair de baleine par d'autres aliments traditionnels mais moins toxiques ? Et ce, bien que depuis 2004, l'Institut danois des sciences et de l'environnement, une filiale du Ministère de l'environnement, conseille ce type d'alternatives dans un rapport sur la pointe de pollution au Groenland ! »*

Par ailleurs, au Japon, en 2003, 137 échantillons de chair de baleine et de dauphin ont été analysés et ont révélé des indices de contamination dépassant les taux communément admis. En effet, la chair de petits rorquals et de rorquals de Bryde évoluant dans les eaux japonaises présentent d'importants taux de PCB et de mercure, lesquels sont supérieurs au seuil communément admis.

A l'instar du Groenland, le Japon ignore les recommandations sanitaires en distribuant de la chair de cétacés dans ses supermarchés et restaurants. Mais, pire encore, il s'attaque délibérément à la partie de la population la plus vulnérable, les enfants et les personnes souffrantes, en distribuant gratuitement de la chair de cétacés dans les cantines et les hôpitaux !



## 2<sup>ème</sup> raison - L'épuisement des populations de baleines :



L'instauration du moratoire a permis de réduire considérablement le nombre de baleines chassées par l'homme et la reconstitution de certaines populations de baleines - baleines franches australes (*Eubalaena australis*) et baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) notamment ; les baleines bleues (*Balaenoptera musculus*) et les rorquals communs de l'hémisphère sud (*Balaenoptera physalus*) ainsi que les baleines de l'atlantique nord (*Eubalaena glacialis*), quant à eux, ne se sont jamais remis de leur chasse excessive. Plus de 12 000 baleines ont été mises à mort dans les années 1980 pour raisons « commerciales ». En 1996, le nombre de prises de baleines a été estimé à un millier. Toutefois, on observe actuellement une hausse du nombre de prises : à l'heure actuelle près de 2000 baleines sont tuées annuellement.

Un certain nombre de facteurs, principalement humains, déciment les populations de baleines : le changement climatique, la surpêche, les captures accidentelles, la pollution marine et sonore, les collisions avec les navires etc...

La CBI précise que l'interdiction de chasse à la baleine devrait s'appliquer à une espèce jusqu'à ce qu'elle atteigne un seuil égal à 50% de sa population originelle permettant d'assurer la diversité génétique et la survie des espèces.

Concernant l'estimation des populations, l'ONG *Ocean Care* a souligné lors du procès public contre les massacres de cétacés :

*« Comparée à celle des animaux terrestres, la détermination des tailles des populations de baleines est bien plus difficile, dans la mesure où elles passent la majeure partie de leur vie sous l'eau. Bien que les méthodes scientifiques se soient considérablement améliorées ces dernières années, les chiffres de populations actuelles sont, d'une part, largement obsolètes, et d'autre part, pour cause de méthodologie inadaptée, doivent être traités avec la plus grande précaution ».*

Rappelons également que les baleines, bénéficient d'une grande espérance de vie (80 ans pour une baleine bleue), mais que leur cycle de reproduction est lent...

### 3<sup>ème</sup> raison - Les méthodes de mise à mort :

« Les baleines n'ayant guère d'ennemis naturels, leur système nerveux n'est pas structuré pour réagir à une attaque ou une grande douleur par un évanouissement ou par un état de choc. » Extrait du verdict prononcé lors du procès public contre les massacres de cétacés.

Lors de ce procès, auquel Réseau-Cétacés a participé en tant que co-plaignant, le Docteur Andrew Butterworth – Vétérinaire en Grande Bretagne – a tenu un discours éloquent sur les méthodes de mise à mort actuelles des baleines, en voici la traduction fidèle :

« Dans la majorité des pays développés, la loi veille à ce que els animaux abattus pour leur viande ou à des fins de recherche ne souffrent pas au moment de leur mise à mort et à ce que les méthodes d'abattage limitent autant que possible la souffrance de l'animal. Dans la plupart des cas, cela implique qu'ils doivent être assommés ou anesthésiés avant d'être tués, ce qui permet de garantir que l'animal n'a pas conscience de la douleur ou des lésions tissulaires qui entraîneront sa mort.



Le harpon est un projectile tranchant de 20 kg propulsé à l'aide d'un canon et dont le but est de capturer et de tuer à la fois la baleine. Il est surmonté d'une grenade, amorcée pour détoner lorsque le harpon transperce le corps du mammifère, et doté de barbillons articulés qui s'ouvrent après l'impact et viennent se planter dans la chair de l'animal. Lorsqu'il est propulsé, le harpon entraîne une corde, utilisée pour attacher la baleine au bateau. Les baleines sont harponnées lorsqu'elles remontent à la surface pour respirer. Les viseurs simples situés sur le canon sont dirigés sur la partie visible de la baleine et le canon est actionné.

Le harpon pénètre généralement par le flanc de l'animal, et chez les espèces les plus couramment chassées comme le petit rorqual, une baleine relativement petite, le harpon traverse généralement entièrement son corps et ressort de l'autre côté, la grenade explosant parfois dans l'eau. Que la grenade explose dans le corps ou dans l'eau, les barbillons s'ouvrent sous la pression de la corde et la baleine est ensuite ramenée vers le bateau.

Le harpon est dirigé et propulsé sur la partie visible de la baleine lorsqu'elle remonte à la surface pour respirer. Si l'objectif était une mise à mort humaine, dans ce cas la tête serait visée, alors qu'en réalité elle est rarement touchée. Les données limitées dont nous disposons sur l'exactitude avec laquelle les baleines sont harponnées indiquent que la majorité des impacts se situent sur la moitié supérieure du corps, dans la région qui se trouve bien en-deçà de l'évent. Cette partie de l'anatomie des baleines comprend les muscles dorsaux, les organes thoraciques et abdominaux, la colonne vertébrale et le lard. Les lésions de ces tissus n'entraînent généralement pas une mort immédiate. Si la baleine est touchée au thorax, des lésions aux poumons ou au cœur peuvent s'ensuivre et l'animal peut mourir des suites d'une hémorragie, d'un arrêt cardiaque (provoquant une insuffisance circulatoire) ou d'asphyxie (les poumons se remplissent de sang ou d'eau). La physiologie des cétacés est adaptée pour résister à de longues périodes d'anoxie (NB : diminution de l'oxygène) lorsqu'ils plongent en eau profonde, et une lésion pulmonaire peut suffire à compromettre une survie prolongée chez les baleines. Si le

mammifère est touché à l'abdomen, ou aux muscles dorsaux, sa survie peut être prolongée à moins que d'importants vaisseaux sanguins ne soient endommagés. Dans la quasi-totalité de ces cas de figure, la baleine peut mettre beaucoup de temps à mourir. Après avoir été harponnée, elle est hissée sur le bateau (vivante ou morte) et un traumatisme supplémentaire est provoqué par l'action du harpon et de la corde.

Les préoccupations liées au bien être animal varient considérablement, mais la majorité des pays développés ont adopté des critères bien précis concernant le bien-être de l'animal au moment de l'abattage. La chasse à la baleine se situe bien en-deçà de ces critères et un bien-être aussi peu respecté ne serait pas toléré pour d'autres espèces. Des efforts ont été entrepris pour améliorer les méthodes d'abattage des baleines, mais le matériel utilisé est essentiellement le même que celui qui a été mis au point il y a 100 ans. Si les chasseurs ne sont pas en mesure de tuer rapidement les baleines, ils ne respectent pas les critères fondamentaux qui déterminent la façon dont nous traitons les animaux au moment de leur mise à mort. »

Toujours de ce même procès, l'association Animal Welfare soulignait : « Il existe un conflit latent concernant les captures de cétacés en mer. Nous souhaitons que l'animal meure instantanément. En revanche, le chasseur de baleines ne souhaite pas qu'elle meure et coule trop rapidement, puisqu'il doit avant tout s'assurer que le harpon est bien accroché, afin de ne pas perdre sa prise. Dans le cas contraire, il perdra la baleine lorsque celle-ci mourra avant de couler. Il est donc dans l'intérêt du chasseur que la baleine soit touchée par le harpon mais qu'elle meure uniquement lorsqu'il est certain que le harpon est solidement ancré dans sa chair et que l'animal est suffisamment proche du bateau pour être hissé à bord. Lorsque l'on parcourt les archives de la chasse à la baleine, il apparaît clairement qu'une deuxième méthode d'abattage doit souvent être utilisée pour que la baleine meure. Nous pensions que la méthode d'abattage employée était inefficace, mais il semblerait en fait que le chasseur de baleines veuille s'assurer que celles-ci sont bien harponnées avant qu'elle ne meure et coule. »



Et d'ajouter :

« Le calcul du temps écoulé jusqu'à la mort revêt une importance décisive pour le bien-être animal. La règle générale voudrait que l'animal meure immédiatement et, dans le cas contraire, que cela soit l'exception et non la règle.

La Commission baleinière internationale utilise les critères suivants pour juger qu'une baleine est morte ou qu'elle a perdu conscience :

1. Le maxillaire inférieur est relâché
2. Il n'y a aucun mouvement des nageoires
3. L'animal coule sans aucun mouvement actif.

Des études scientifiques vétérinaires plus récentes ont estimé que ces critères étaient insuffisants, notamment du fait de la physiologie des cétacés qui leur permet de plonger plus longtemps. Durant tout ce temps, plusieurs des fonctions du corps de la baleine se mettent en veille. Nous ne disposons donc d'aucune méthode fiable et précise qui nous permette de calculer le temps que met réellement une baleine pour mourir ou de déterminer, selon les termes de la CBI, le « temps de mise à mort ».

*Nous disposons d'informations sur le temps de mise à mort, glanées selon les critères insuffisants de la CBI.*

*Les critères susmentionnés de la CBI ont été utilisés pour estimer les captures norvégiennes de baleine de Minke en 2002. Selon les données disponibles, 20% ne seraient pas mortes immédiatement, et il leur aurait fallu entre plusieurs minutes et une heure pour mourir. La Norvège, malgré l'interdiction internationale de la chasse à la baleine, fixe un quota annuel pouvant atteindre 1000 baleines de Minke, et lorsque 20% ne meurent pas immédiatement, cela signifie que sur les 5 à 10 tonnes d'animaux qui mesurent jusqu'à dix mètres de long, jusqu'à 200 souffriront pendant des durées plus ou moins longues. Cette situation est inacceptable.*

*La chasse japonaise à la baleine de Minke, qui se déroule dans le sanctuaire des mers australes, est encore plus dévastatrice. En 2002/2003, le pourcentage de baleines ne mourant pas immédiatement était estimé à 60%. Le Japon chasse également de plus grands rorquals dans le sanctuaire mais nous ne disposons d'aucune donnée nous permettant de connaître le temps qui s'écoule jusqu'à leur mort. En dépit du moratoire sur la chasse à la baleine, les japonais pratiquent la chasse à la baleine dans le sanctuaire des mers australes sous couvert de la recherche scientifique. Pendant la saison 2008/2009, le Japon a capturé 679 baleines de Minke et un rorqual commun dans les mers australes. Parmi les baleines de Minke capturées, 400 ne sont pas mortes immédiatement. De plus, le Japon capture chaque année jusqu'à 380 baleines de Minke au large des côtes japonaises, là encore sous couvert de la recherche scientifique. Pour ces dernières, nous ne disposons d'aucune information sur le temps de mise à mort.*

*En Islande, aucune information sur le temps de mise à mort des baleines n'est disponible. En 2009, environ 125 rorquals communs et 80 baleines de Minke ont été capturés selon un quota fixé par le précédent gouvernement islandais. La chasse à la baleine se poursuit malgré son interdiction. Il convient également de noter que le harpon utilisé a été mis au point pour les baleines de Minke et non pour les rorquals communs qui peuvent mesurer le double de longueur ou plus et peser 3 à 8 fois plus lourd.*

Et de conclure :

« - il n'existe pas de critères suffisamment valables pour permettre de déterminer à quel moment une baleine a perdu conscience

- la chasse à la baleine se déroule souvent dans de mauvaises conditions météorologiques et il est donc difficile de toucher la baleine correctement
- il existe un conflit entre le souhait que la baleine meure instantanément et par ailleurs le fait de s'assurer avant tout qu'elle est bien harponnée et qu'elle ne coule pas soit perdue,
- le rorqual commun est toujours chassé à l'aide d'un harpon qui a été conçu pour la baleine de Minke, qui est bien plus petite.

Pour ce qui concerne la chasse aborigène de subsistance, Animal Welfare précise :

« Le quota de captures de baleines de Minke sur la côte ouest du Groenland est de 200 par an. Environ 55 de ces baleines sont capturées chaque année lors de chasses régulières où plusieurs petits bateaux se réunissent. Les baleines sont tuées à l'aide de fusils. En 2008, le calvaire des baleines a duré environ 23 minutes et le record est de 120 minutes. Le Groenland fait également l'objet de critiques car il utilise un calibre 0,68 au lieu du calibre 0,72 recommandé par les experts norvégiens.

*Pour les autres baleines de Minke, le harpon à tête explosive est utilisé. Avec le harpon, le Groenland capture également des rorquals communs et depuis 2009 des baleines franches. La baleine franche pèse jusqu'à 10 fois plus lourd que la baleine de Minke pour laquelle le harpon a été conçu. En 2009, le Groenland a capturé 3 baleines franches, parmi lesquelles une a mis plus d'une heure pour mourir et a nécessité 3 harpons à tête explosive pour en venir à bout. En 2008, les petits rorquals mettaient en moyenne 11 minutes pour mourir et le record était de 25 minutes. »*

#### 4<sup>ème</sup> raison - La « culture » baleine :



#### Le saviez-vous ?

Un groupe d'experts en conservation, philosophie, droit et éthique a soutenu, en mai 2010, que des « droits de l'homme », c'est-à-dire des droits à la vie et à la liberté, devraient s'étendre aux baleines et dauphins, sur les bases de données scientifiques démontrant leur intelligence supérieure.

Le Japon, la Norvège et l'Islande, les principales nations pratiquant la chasse à la baleine, réfutent ces arguments qui rendraient illégale la chasse aux cétacés, tout comme leur maintien en captivité dans les parcs aquatiques. Ils soutiennent qu'aucune preuve réelle ne permet d'affirmer qu'ils sont plus intelligents que des vaches ou des porcs, par exemple.

Les participants à la conférence, tenue à l'Université d'Helsinki, s'appuient sur de nombreuses études récentes qui suggèrent que les cétacés ont conscience de leur individualité, comme l'homme, qu'ils communiquent et organisent des sociétés complexes similaires à celles des grands singes. « *Nous affirmons que tous les cétacés sont des personnes qui ont droit à la vie, à la liberté et au bien-être* » conclut le groupe, suite à la réunion de deux jours menée par la *Whale and Dolphin Conservation Society* (WDCS).

Thomas White, directeur du Centre d'Éthique et d'Affaires à l'Université de Loyola Marymount, en Californie, qui a assisté aux discussions organisées à Helsinki a expliqué que les dauphins étaient capables de se reconnaître dans un miroir, une capacité rare chez les mammifères, et que les hommes ne sont capables d'acquiescer à l'âge d'environ 18 mois. « *La chasse à la baleine est moralement inacceptable* » dit-il à l'agence de presse Reuters. « *Les cétacés sont conscients de leur individualité ; jusqu'à présent ont pensait que seuls les hommes possédaient cette capacité.* »

Hal Whitehead, professeur de biologie à l'Université de Dalhousie au Canada, et expert sur les baleines pélagiques, a confirmé que de plus en plus d'études suggéraient que les baleines avaient des cultures similaires à celles des hommes. Il explique que les cachalots sont dotés de sonars, qu'ils utilisent pour détecter leurs proies, d'une puissance capable de causer une surdité permanente chez leurs congénères. Néanmoins, ils n'emploient pas le sonar comme une arme, ce qui montre qu'ils sont, d'après Whitehead, dotés d'un « *sens moral* ». « *Les cachalots sont comme des hommes équipés d'armes à feu* », dit-il à Reuters. « *Ils savent exactement quand et comment utiliser leur sonar* ».

« *Nous voulons qu'un changement se produise en plaçant l'individu au centre de l'approche de conservation* » déclara Nicholas Entrup, de la WDCS. Ceci permettrait de fournir aux petits rorquals, l'espèce la plus abondante et la plus souvent chassée, la même protection que celle apportée aux baleines franches menacées.

Cependant, d'après un biologiste-expert, qui n'était pas présent à la conférence, de nombreux chercheurs ont faussement conclu que les baleines et les dauphins étaient dotés d'intelligence car ils possédaient un grand cerveau. « *Rien ne les sépare des autres mammifères comme les phoques, les lions ou les tigres* », expliqua Paul Manger de l'Université de Johannesburg de Witwatersrand à Reuters. Ils ont développé de gros cerveaux en grande partie pour conserver leur chaleur corporelle dans les eaux froides. Toutefois, dire qu'ils ne sont pas spécialement intelligents ne signifie pas qu'il ne faut pas les protéger de la chasse, ajouta-t-il. « *On protège les stocks de poissons même si personne ne soutient qu'ils sont intelligents* » dit-il.



## Le saviez-vous ?

Bon nombre d'espèces de baleines sont inscrites à l'annexe I de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES).

La CITES contrôle et réglemente le commerce international des spécimens des espèces inscrites à ses annexes.

**Les espèces inscrites à l'Annexe I sont les plus menacées de toutes les espèces animales et végétales couvertes par la CITES. Le commerce de leurs spécimens n'est autorisé que dans des conditions exceptionnelles.**

La liste des espèces de baleines inscrites à l'Annexe I est la suivante :

### Balaenidae

Baleine boréale ou baleine du Groenland (*Balaena mysticetus*)  
Baleine franche (*Eubalaena spp*).

### Balaenopteridae Baleinoptères, rorquals

Petit rorqual ou rorqual de Minke (*Balaenoptera acutorostrata*)  
(Sauf la population du Groenland occidental, qui est inscrite à l'Annexe II ; L'Annexe II est la liste des espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'était pas étroitement contrôlé.)  
Rorqual de l'Antarctique (*Balaenoptera bonaerensis*)  
Rorqual boréal (*Balaenoptera borealis*)  
Rorqual de Bryde (*Balaenoptera edeni*)  
Rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*)  
Rorqual d'Omura (*Balaenoptera omurai*)  
Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*)  
Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*)

### Eschrichtiidae

Baleine grise (*Eschrichtius robustus*)

Plus d'information sur la CITES : <http://www.cites.org/fra/disc/how.shtml>



#### IV - Le *whale-watching* (l'observation des cétacés en milieu naturel) : une alternative économique et durable à la chasse baleinière !



La valeur des baleines ne se compte pas seulement en tonnes de viande mais en millions de touristes !

Les entreprises de *whale-watching* se développent et prospèrent grâce à l'exploitation responsable et durable des baleines et ce type de tourisme favorise le développement local. L'industrie qui a débuté en Islande en 1991 est en pleine expansion, avec plus de 60 000 visiteurs en 2002, dont 30% ont participé à une excursion de *whale-watching* (Hoyt, 2003). L'industrie généra £35 000 en 1991 et, grâce au développement du nombre de tours-opérateurs, l'augmentation de fréquentation atteint 3,7 millions de livres en 1997 (WDCS).

De nombreux organismes sérieux vous proposent de partir à la découverte du merveilleux spectacle offert par l'observation des baleines en milieu naturel. Certains d'entre-eux vous proposeront même de les étudier par le biais de l'éco-volontariat.

Attention toutefois : un bon « *whale-watcher* » doit respecter une charte d'approche et de non-dérangement des baleines. Voici, à titre d'exemple, la charte appliquée sur l'île de la Réunion :

*La charte vise à préciser les bonnes pratiques d'approche et d'observation des baleines à bosse à La Réunion. Les règles d'approche et d'observation de cette charte ont été établies en partenariat avec des professionnels du tourisme, des associations sur le milieu marin et les services de l'Etat. Cette charte a pour objectifs de « minimiser les impacts potentiels des activités liées à l'observation des baleines sur la tranquillité de ces cétacés, d'assurer la protection de ces animaux, d'anticiper pour offrir un tourisme tout autant responsable que spectaculaire, d'organiser l'observation des baleines par les usagers de la mer dans une démarche de respect mutuel et de vigilance accrue en présence des cétacés et des autres navires présents » détaillent les signataires.*



- *L'approche en mer : A 300 mètres environ : Passer au ralenti (3 à 4 noeuds maxi) puis diminuer progressivement cette vitesse. Eviter les changements de régime moteur, ne pas approcher les baleines par l'arrière, ne jamais couper la route des baleines, ne jamais poursuivre une baleine, ne jamais séparer les groupes de baleines, en particulier les mères et leurs baleineaux.*

- *A 100 mètres environ : Le bateau est à l'arrêt. Le bateau doit pouvoir manoeuvrer si nécessaire. Un moteur non coupé permet de faire connaître la position du bateau aux baleines. A proximité de la côte ou du récif, ne jamais placer le bateau entre le large et la baleine afin de ne pas bloquer l'animal.*

- *L'observation dans les airs : Evolution à plus de 300 mètres d'altitude pour les avions, les ULM et les paramoteurs. Evolution à plus de 500 mètres d'altitude pour les hélicoptères en vol stationnaire.*

- *L'observation en mer : Tous les bateaux doivent rester du même côté afin d'éviter le phénomène d'encerclement. Limiter à 5 le nombre de bateaux en observation pour minimiser les nuisances sonores.*

- *L'observation par les nageurs : En raison des risques d'accident, mais aussi pour le bien-être et la préservation des animaux, il est fortement déconseillé de se mettre à l'eau. Les baleines sont des animaux sauvages qui peuvent être imprévisibles, voire dangereux, notamment les groupes actifs (baleines qui sautent, tapent des nageoires pectorales...).*

- *L'éloignement : Jusqu'à la zone des 300 mètres, repartir au ralenti (3 à 4 noeuds maximum) en s'éloignant progressivement de la route des baleines. Accélérer ensuite très progressivement jusqu'à sortir du cercle des 500 mètres. Ne pas oublier que le son se propage très loin dans l'eau.*



### **Envie de *Whale-Watching* ?**

#### **Réseau-Cétacés recommande :**

##### **Pour observer les baleines :**

Découverte du Vivant (France) :

<http://www.decouverteduvivant.fr/>

Cetus (France) : <http://www.association-cetus.com/>

Espaço Talassa (Açores, Portugal) :

<http://www.espacotalassa.com>

##### **Pour les étudier en tant qu'Eco-volontaire :**

Cybelle Planète (France) : <http://www.cybelle-planete.org/>

Globice (Ile de la Réunion) : <http://www.globice.org>

Breach (Guadeloupe) : <http://www.breach-asso.org/>

Megaptera (Mayotte & Comores) :

<http://www.megaptera.org>

Cetamada (Madagascar) : <http://cetamada.com/>

#### **Réseau-Cétacés ne recommande pas :**

**CIRCE** (Déroit de Gibraltar) qui propose des missions en mer mais bénéficie de subventions de la part du *Loro Parque* qui n'est autre qu'un delphinarium implanté à Tenerife (Iles Canaries).

**Baleines et Dauphins Sans Frontières** (BDSF) qui propose des séjours en Méditerranée à bord d'un voilier sur lequel l'accueil et les conditions de sécurité, entre autres, laissent à désirer.

## Le saviez-vous ?



Réseau-Cétacés est l'une des 150 associations de protection des cétacés et de l'environnement marin à avoir adhéré à *Planet Whale*. Les créateurs du site *Planet Whale*, Ian Rowlands et Dylan Walker, deux tours-opérateurs de *whale-watching*, basés à Brighton au Royaume-Uni, mettent ainsi à contribution leurs années d'expérience dans le domaine de la conservation des cétacés.

Ils espèrent que cette initiative aura un impact important sur la conservation des cétacés en offrant une interface commune aux organismes de conservation des espèces de baleines et de dauphins à niveau mondial. Sur le site de *Planet Whale*, les internautes peuvent découvrir ces organismes, faire un don, et obtenir les informations nécessaires pour contribuer activement à la protection des cétacés.

Le site est destiné aux néophytes et aux 13 millions de *whale-watchers* existants, toutes nations confondues. *Planet Whale* constitue une source d'informations exhaustive sur les différents tours-opérateurs mondiaux de *whale-watching*, qui répondent à des critères précis en terme d'exploitation durable et respectueuse des cétacés. Les tours-opérateurs non respectueux sont également recensés afin de leur apporter les conseils nécessaires pour développer un *whale-watching* plus éthique.

Les internautes ont à disposition un moteur de recherche sur les différents tours-opérateurs de *whale-watching* selon les régions du monde, avec des qualifications et des conseils spécifiques à chaque entreprise. Grâce à une interface interactive, les internautes peuvent s'inscrire sur le site, partager leurs photos et vidéos et donner leur avis sur leurs expériences afin d'orienter les autres *whale-watchers*.

[www.planetwhale.com](http://www.planetwhale.com)

## D'anciennes populations baleinières se sont d'ailleurs reconverties, avec succès, en *whale-watchers* !

C'est le cas, par exemple, de l'archipel des Açores (Portugal). Aux Açores, la chasse baleinière a connu son apogée à partir de la seconde guerre mondiale.

Si un jour vous avez l'occasion de vous rendre sur l'île de Pico aux Açores, vous y découvrirez le musée des baleiniers permettant de constater à quel point la chasse baleinière était enracinée à l'archipel. Dès que l'une d'entre elles était aperçue depuis la tour d'observation à terre, l'assaut était lancé et c'est toute la population masculine qui abandonnait son activité du moment pour embarquer et se livrer à la traque du mammifère marin !

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, les 9 îles de l'archipel chassaient le cachalot. Chaque canot partant en chasse emmenait, à son bord, 7 hommes ; les armes utilisées étaient un harpon attaché à une corde d'au moins 300 m et une lance pour tuer le cachalot.

L'année 1987 signe la mise à mort du dernier cachalot au sein des eaux des Açores. La fin de cette activité a donné naissance à une autre visant à l'exploitation non létale des baleines : le *whale-watching*.



Off the Azores  
Harpooning a sperm-whale.

En 2009, on comptait deux douzaines de d'opérateurs de *whale-watching* sur place.

« Selon un rapport divulgué par l'International Fund for Animal Welfare (IFAW) (...) le nombre de personnes qui se déplacent annuellement pour observer des cétacés au large des îles açoriennes est passé de 9.500 en 1998 à 40.180 en 2008 », publie le gouvernement des Açores sur son site internet.

La tour d'observation à terre est toujours active dans le repérage des cétacés... mais pour des raisons différentes ! Avec 27 espèces de cétacés fréquentant ses eaux, les Açores sont devenues une destination incontournable !

## Quand *whale-watchers* et baleiniers se croisent...



En 2007, Réseau-Cétacés recevait une information selon laquelle un bateau de *whale-watching* avait croisé un baleinier... Voici une reproduction de l'article paru, le 1<sup>er</sup> septembre 2007, sur [liberation.fr](http://liberation.fr) :

*« Au large des cotes du nord-est du Hokkaido, dans le nord du Japon, les navires pêcheurs de baleine et les bateaux d'observation des cétacés en mer, toujours plus nombreux, se chamaillent les océans. Tandis qu'on pêche ici des baleines depuis des siècles, les navires d'écotourisme organisant des sorties en mer pour aller les observer n'hésitent plus, visiblement pour gêner leurs activités, à voguer tout près des navires de pêche. Pro et anti-chasse se jaloussent ainsi en mer, au large de la péninsule de Shiretoko, un site naturel classé au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis l'été 2005.*

*Vendredi dernier, à l'extrémité de la Mer d'Okhotsk, Jeremy Nieckowski, un journaliste français indépendant, et son épouse, embarqués avec 18 touristes japonais à bord du Evergreen, un bateau d'écotourisme, vivent un pur bonheur. Ils viennent d'observer une dizaine de baleines. Soudain, leur commandant leur signale qu'à 3 kilomètres, un bateau chasse une baleine. Avec l'accord de tous à bord, le Evergreen se rapproche. Les touristes à bord sont témoins de la capture d'une baleine à bec de Baird (le plus gros rorqual à bec, de la famille des dauphins : 12 mètres et 10 tonnes en moyenne).*

*Sa pêche par les navires nippons est tolérée par la Commission baleinière internationale (CBI) mais dénoncée par nombre d'ONG pour sa cruauté. Selon l'Agence de défense de l'environnement, «un canonier tire sur la baleine avec un harpon non explosif puis la baleine est traînée jusqu'à la cote jusqu'à ce qu'elle se vide de son sang.» Le Evergreen assiste à la capture à cent mètres. Jeremy, lui, filme. «J'ai pensé qu'avec des images, on connaîtrait mieux la brutalité des méthodes», argue-t-il.*

*A bord du Evergreen, Jeremy et Marine sont pour le moins choqués. Tout près voguent d'autres bateaux d'observation, avec à leur bord des enfants écoeurés et en pleurs. Tandis que la baleine capturée était dépecée vendredi après-midi dans un entrepôt du port de Abashiri en vue de son retraitement, la polémique a éclaté de retour au port... Visiblement gêné, le commandant du navire de pêche a accusé celui du Evergreen de s'être rapproché «dangereusement» de son bateau. » Et d'ajouter : « Un film tourné lors d'une excursion touristique témoigne de la brutalité de la chasse à la baleine. ». Vidéo non disponible sur internet... »*

**Plus récemment, Réseau-Cétacés s'est vu communiquer une autre information selon laquelle une nouvelle forme de tourisme baleinier verrait le jour : des chasseurs de baleines proposeraient à des touristes de les accompagner à bord !**

En date du 9 août 2010, un journal islandais, le *Reykjavik Grapevine* publiait un article expliquant que des baleiniers islandais proposaient de faire découvrir aux touristes l'activité baleinière !

Gunnar Bergmann Jónsson, le directeur de la compagnie baleinière Hrefnuveiðimenn ehf expliquait alors qu'il s'agissait de faire découvrir aux touristes l'activité baleinière sans chasser aucune baleine mais en les initiant au tir au harpon et à la dégustation de viande de baleine... "*Du whale wtaching avec des chasseurs de baleines*" précisait t-il !

A ce jour, nous n'avons pas pu obtenir d'information complémentaires sur le projet de la compagnie baleinière Hrefnuveiðimenn ehf.

Au vu de l'engouement pour le vrai *whale-watching*, il est à douter du succès d'une telle entreprise.

## V - Que faire contre la chasse à la baleine ?



A l'heure actuelle, l'association la plus active en matière de lutte contre la chasse baleinière est sans nul doute Sea Shepherd.

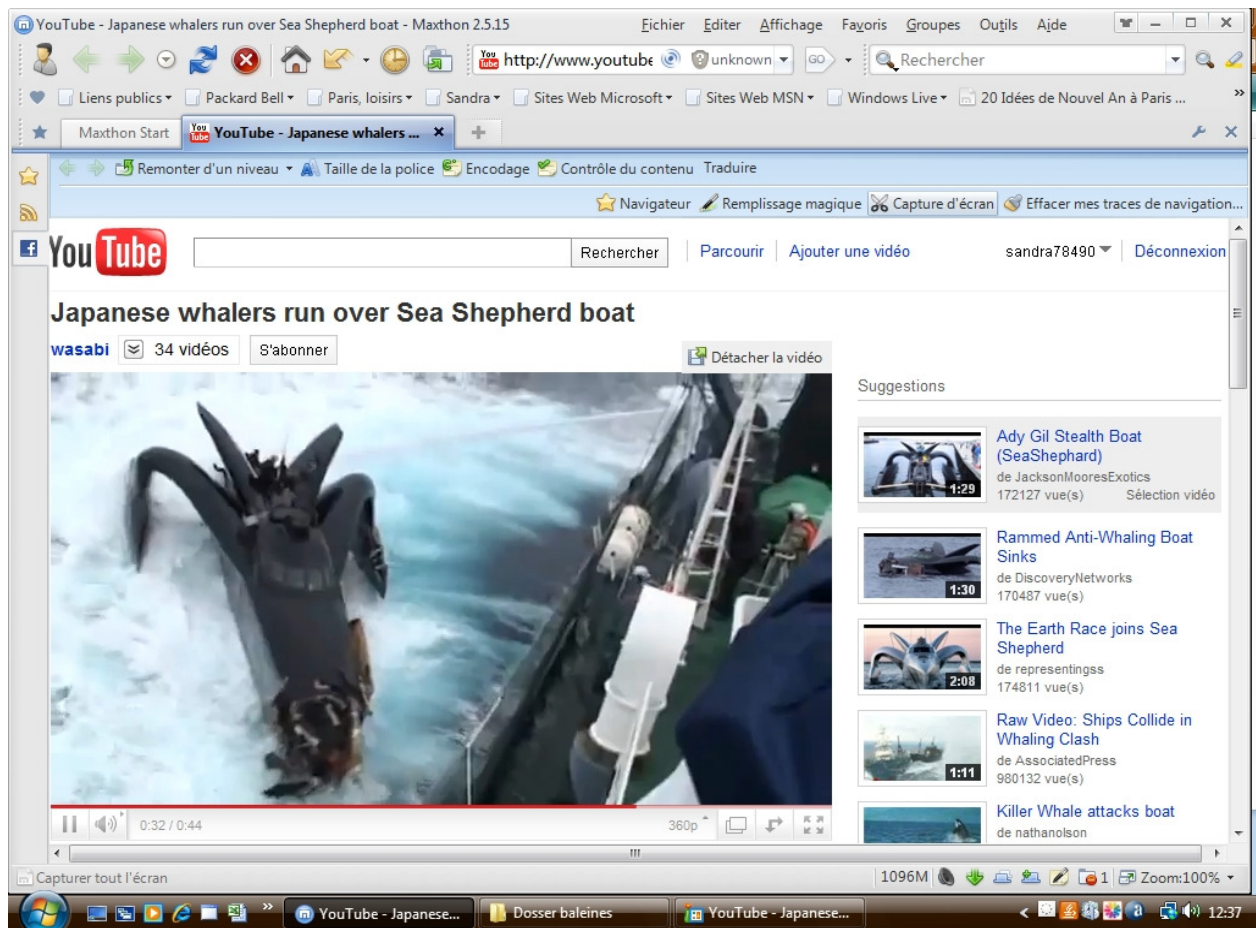
Chaque année, Sea Shepherd, dirigée par le capitaine Paul Watson, se livre à une traque sans merci à l'encontre des baleiniers japonais.

« *Les braconniers tentent de s'enfuir et, tant qu'ils fuient, ils ne tuent pas de baleines* » peut on lire sur le site de Sea Shepherd.

L'action de Sea Shepherd fait d'ailleurs l'objet d'une série télévisée, diffusée sur la chaîne câblée Discovery Channel, intitulée « *Whale Wars* ». L'épisode *The Stuff Of Nightmares*, montre la longue agonie d'une baleine harponnée, mettant vingt-trois longues minutes à mourir...

Les actions dissuasives de Sea Shepherd restent néanmoins non-violentes, l'association ne faisant que faire respecter les dispositions légales en matière de protection des baleines ! Mais, les Japonais ne se laissent pas faire et répliquent face aux protecteurs des baleines ! C'est ainsi que 2 militants de Greenpeace ont reçu une sanction devant la justice japonaise pour avoir dérobé, en avril 2008, 23 kg de viande de cétacé afin de dénoncer un trafic illégal. Ils ont tous deux écopé d'un an de prison avec sursis après avoir été gardés à vue pendant 26 jours !

Peter Bethune a également écopé de 2 ans de prison avec sursis pour avoir blessé au visage un chasseur japonais en jetant une flasque de beurre rance en février 2010 contre un baleinier dans les eaux de l'Antarctique lors d'une campagne menée par Sea Shepherd. Rappelons que, quelques semaines auparavant, l'Ady Gil – catamaran, de Sea Shepherd commandé par Peter Bethune – avait été délibérément et violemment éperonné par un baleinier Japonais le « *Shonan Maru II* » lui causant des dommages irréversibles. Aucun blessé n'a été à déplorer bien que les Japonais n'aient à aucun moment porté assistance aux militants embarqués sur l'Ady Gil, et l'éperonnage, quant à lui, n'a pas été puni... (Voir vidéo ci-après).



Vidéo : <http://www.youtube.com/watch?v=anXPPTk-jY8>

## En conclusion...

Les baleines peuplent les océans depuis 25 millions d'années... Ce qui signifie qu'elles les ont dominés pendant plus de 23 millions d'années... En une poignée de secondes, à l'échelle de l'univers, l'Homme est devenue la première cause de mortalité des cétacés : pollution chimique ou sonore, prises voulues pour l'exploitation humaine ou prises accidentelles dans les filets, surexploitation des océans, collisions avec les navires etc... tuent des milliers de baleines et autres cétacés chaque année...

Réseau-Cétacés est naturellement fondamentalement opposé à la chasse baleinière. C'est dans ce cadre que nous sommes intervenus en tant que co-plaignants lors du procès public contre les massacres de cétacés en 2010. Notre rôle consiste principalement à diffuser l'information sur la problématique posée par la chasse baleinière et à aider ponctuellement nos homologues qui ont une action directe. Notre action vise également, à l'heure actuelle, à préserver les populations de baleines en protégeant leur environnement de la pollution et en soutenant un *whale-watching* respectueux.

### **Nous conseillons à ceux d'entre vous qui souhaitent agir contre la chasse baleinière à :**

- devenir Membre de RC afin d'être tenu informé des campagnes internationales de protestations contre la chasse baleinière et y prendre part. Vous pouvez également nous faire partager vos bonnes ou mauvaises adresses de *whale-watching* et vos témoignages
- rejoindre et/ou faire un don à Sea Shepherd : <http://www.seashepherd.fr/>
- ne pas consommer de viande de baleine ou de produits dérivés de la chasse baleinière
- faire passer ce dossier, informer votre entourage...

*Les Océans représentent 71% de la Planète... Protéger Baleines & Dauphins c'est aussi protéger l'Humanité...*



Sources :

<http://reseaucetaces.fr/>

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Chasse\\_%C3%A0\\_la\\_baleine](http://fr.wikipedia.org/wiki/Chasse_%C3%A0_la_baleine)

<http://www.ifremer.fr/lth/baleine.php>

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/\\_14358/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/_14358/index.html)

<http://www.longitude181.com/dossiers/cetaces/CBI.html>

[http://www.greenpeace.org/france/campagnes/oceans/fiches-thematiques/baleines?\\_utma=1.428888786.1280136579.1280136579.1280136579.1&\\_utmb=1.2.10.1280136579&\\_utmc=1&\\_utmz=1.1280136579.1.1.utmcsr%3Dgreenpeace.org%7Cutmccn%3D%28referral%29%7Cutmcmd%3Dreferral%7Cutmctt%3D/france/campagnes/oceans&\\_utmv=-&\\_utmk=-&](http://www.greenpeace.org/france/campagnes/oceans/fiches-thematiques/baleines?_utma=1.428888786.1280136579.1280136579.1280136579.1&_utmb=1.2.10.1280136579&_utmc=1&_utmz=1.1280136579.1.1.utmcsr%3Dgreenpeace.org%7Cutmccn%3D%28referral%29%7Cutmcmd%3Dreferral%7Cutmctt%3D/france/campagnes/oceans&_utmv=-&_utmk=-&)

<http://oceans.greenpeace.org/fr/nos-oceans/chasse-baleiniere/chasse-baleiniere-en-antarctiq>

[http://www.sciencenews.org/view/generic/id/47727/title/Protected\\_whales\\_found\\_in\\_Japan](http://www.sciencenews.org/view/generic/id/47727/title/Protected_whales_found_in_Japan)

<http://eii.org/saveJapanDolphins/coveEmail9.html>

<http://effetsdeterre.fr/2010/04/15/viande-de-baleine-la-preuve-dun-traffic-international/>

[http://www.lexpress.fr/actualites/1/le-restaurant-californien-qui-vendait-des-sushis-de-baleine-se-saborde\\_856803.html](http://www.lexpress.fr/actualites/1/le-restaurant-californien-qui-vendait-des-sushis-de-baleine-se-saborde_856803.html)

[http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/06/13/le-japon-accuse-de-corrompre-des-etats-pour-leur-soutien-a-la-chasse-a-la-baleine\\_1372064\\_3244.html#xtor=AL-32280184](http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/06/13/le-japon-accuse-de-corrompre-des-etats-pour-leur-soutien-a-la-chasse-a-la-baleine_1372064_3244.html#xtor=AL-32280184)

<http://www.timesonline.co.uk/tol/news/uk/article7149086.ece>

[http://www.maxisciences.com/baleine/chasse-a-la-baleine-l-039-australie-porte-plainte-contre-le-japon-devant-la-cour-internationale-de-justice\\_art7603.html](http://www.maxisciences.com/baleine/chasse-a-la-baleine-l-039-australie-porte-plainte-contre-le-japon-devant-la-cour-internationale-de-justice_art7603.html)

<http://www.lefigaro.fr/sciences/2009/06/11/01008-20090611ARTFIG00461-les-baleiniers-sovietiques-ont-pille-les-oceans-de-1947-a-1973-.php>

<http://www.ifaw.org/splash.php>

[http://www.futura-sciences.com/fr/news/t/vie-1/d/lislande-reprend-la-chasse-a-la-baleine-vives-protestations-internationales\\_9819/](http://www.futura-sciences.com/fr/news/t/vie-1/d/lislande-reprend-la-chasse-a-la-baleine-vives-protestations-internationales_9819/)

[http://www.google.fr/search?q=chasse+%C3%A0+la+baleine+groenland&hl=fr&rlz=1R2GGLL\\_fr&ei=yHtiTLCwBZOW4AbjuTNCg&start=10&sa=N](http://www.google.fr/search?q=chasse+%C3%A0+la+baleine+groenland&hl=fr&rlz=1R2GGLL_fr&ei=yHtiTLCwBZOW4AbjuTNCg&start=10&sa=N)

[http://www.goodplanet.info/Contenu/Depeche/Baleines-du-Groenland-chasse-de-subsistance-ou-chasse-commerciale/\(theme\)/](http://www.goodplanet.info/Contenu/Depeche/Baleines-du-Groenland-chasse-de-subsistance-ou-chasse-commerciale/(theme)/)

<http://www.cites.org/fra/app/Appendices-F.pdf>

<http://www.seashepherd.fr/>

[http://reunion.orange.fr/news/reunion/une-approche-responsable-pour-profiler-du-ballet-des-baleines\\_564762.html](http://reunion.orange.fr/news/reunion/une-approche-responsable-pour-profiler-du-ballet-des-baleines_564762.html)





<http://www.planetwhale.com/planetwhale/homepage/level.html>

<http://www.la-bible.net/page.php?ref=abu/alaska/0610>

[http://www.lepost.fr/article/2010/12/25/2351400\\_le-canada-interdit-l-exportation-de-defenses-de-narval-le-nunavut-riposte.html](http://www.lepost.fr/article/2010/12/25/2351400_le-canada-interdit-l-exportation-de-defenses-de-narval-le-nunavut-riposte.html)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Carcasse\\_de\\_baleine](http://fr.wikipedia.org/wiki/Carcasse_de_baleine)

<http://eii.org/saveJapanDolphins/coveEmail9.html>

<http://www.ushuaia.com/info-planete/actu-en-continu/sante/la-viande-de-baleine-toxique-pour-l-homme-4450072.html>

[http://www.bluevoice.org/news\\_worldfisheries.php](http://www.bluevoice.org/news_worldfisheries.php)

<http://www.reseaucetaces.fr/archive/2010/06/17/3272.aspx>

<http://www.iol.co.za/scitech/technology/human-rights-urged-for-whales-and-dolphins-1.484843>

<http://edt-gra.azores.gov.pt/Portal/fr/entidades/pggra-drcultura-mrp/noticias/Le+probl%C3%A8me+de+la+chasse+%C3%A0+la+baleine+a+fait+l%E2%80%99objet+d%E2%80%99un+d%C3%A9bat+vendredi+dans+l%E2%80%99%C3%AEle+de+Pico.htm>

<http://www.liberation.fr/economie/010116666-au-japon-des-touristes-traquent-les-pecheurs-de-baleine>

<http://grapevine.is/News/ReadArticle/Whale-Hunters-Offer-Tourists-On-Board>

<http://www.cetace.info/les-actualites/article/un-point-rapide-sur-la-chasse-a-la-baleine.html>

Ouvrage « *Dix siècles de pêche à la baleine* », Nelson Cazeils.

Document « *Ocean Care accuse les pays chasseurs de baleines, soit le Japon, la Norvège, l'Islande, les îles Féroé et le Groenland devant la Cour Internationale de Justice des Droits de l'Animal, Genève, le 22 février 2010* »

Document « *Chasse à la baleine – non-respect des critères internationaux* », Dr Andrew Butterworth, produit lors du procès public contre les massacres de cétacés du 22 février 2010.

Document « *Accusation BIEN ETRE DE L'ANIMAL, portée par Peter Molleru, Dyenes Venner, Danemark* », produit lors du procès public contre les massacres de cétacés du 22 février 2010.

Document : *Accusation de Pro Wildlife contre les pays pratiquant la chasse à la baleine* » produit lors du procès public contre les massacres de cétacés du 22 février 2010.

Copyrights photos : Page 4 : Gov12\_12Rail012a - Page 8 : www.akhito.com - Page 12 : Pedro Paulo Cunha\_Flickr - Page 13 : CNRS Photothèque - IMSECO CHICHLO Boris - Page 14 : Ryan Harvey\_Flickr - Page 17 : g-Na\_Flickr - Page 18 : Stalkocher\_Wikipedia Creative Commons - Page 19 : Avaaz - Page 21 : g-Na\_Flickr - Page 22 : ryanoelke-Flickr - Page 23 : Foips – Richard Fisher – Wit Welles – Flickr - Page 24 : Blue dolphin Marine Tour\_ Flickr - Page 25 : Michael Dawes.Flickr.



**Réseau-Cétacés** est aujourd'hui l'une des principales sources d'informations mise à la disposition du public concernant les Cétacés. Scientifiques, étudiants, associations, pouvoirs publics, médias, personnalités du monde de la mer et passionnés de toutes sortes font partie de ce réseau.

Sur le site, découvrez l'actualité des Cétacés dans le monde, l'environnement marin, l'éco-tourisme, les publications scientifiques... Mais également les offres d'emplois et de stages, une bibliographie exhaustive, l'agenda des conférences et événements artistiques, les coordonnées de nos homologues français et internationaux...

**En plus de sa mission d'information, Réseau-Cétacés s'implique également de manière active dans la protection des Cétacés, et ce par le biais d'un travail en collaboration avec le monde entier destiné à faire rebondir l'information et à mobiliser le public.**

Par ailleurs, en juillet 2010, Réseau-Cétacés a créé le **Groupe d'Etude Canaries - Réseau-Cétacés (GEC-RC)**.

Nos actions sont entre autres :

- \* d'intervenir dans les réunions internationales, auprès des médias, des collectivités etc... pour mobiliser l'opinion lorsqu'une menace pèse sur les Cétacés ou leur environnement ou afin de diffuser une information importante.
- \* de mettre sur pied des campagnes afin de convaincre les gouvernements de renoncer aux pêches non sélectives et de soutenir des programmes de pêche en harmonie avec le milieu marin.
- \* de mettre en place un réseau informatif afin de dénoncer les conditions de captivité des Cétacés dans le but de mettre un terme définitif à leur capture et d'obtenir la fermeture ou la reconversion des delphinariums et la remise en liberté des dauphins, orques, marsouins, bélugas... captifs.
- \* de mettre en place un plan d'action afin de lutter contre les massacres de Cétacés perpétrés notamment au Japon et au Pérou.
- \* le suivi régulier des dauphins dits « ambassadeurs », « Dony/Randy » & « Jean-Floc'h », la diffusion de l'information à leur sujet au public et aux autorités et la gestion des problèmes inhérents aux particularités de ces deux dauphins.
- \* l'étude et le suivi des cétacés de l'archipel des Canaries (Espagne) par le biais du GEC-RC, Groupe d'Etude Canaries - Réseau-Cétacés.

**Réseau-Cétacés - BP 23 - 92122 Montrouge Cedex – France - [www.reseaucetaces.fr](http://www.reseaucetaces.fr)**